

Impôt sur le revenu, Loi—Suite

- Pénalités ou infractions, niveaux, description, 170:29
- Publicité, annonceurs, déductions (art. 19), allusions, 44:10
- Recherche scientifique et développement expérimental*, définition, sciences sociales et humaines, inclusion
- Comité, étude, 17:4, 25-32; 39:6-7; 117:30-1
- Rapport à la Chambre, 39:4-5
- Revenu agricole, fluctuations, considération, 47:4-5
- Revenu national, ministère, renseignements, transmission aux ministères (art. 241(4)), 78:17-8
- Revenus non imposables, énumération, 102:66
- Sociétés associées, système, fonctionnement, 169:34-5
- Sociétés remplacées et remplacantes*, définition, 6:39
- Utilisation pour promouvoir la politique économique et sociale, etc., 108:107-8
- Voir aussi* Colombie-Britannique—Gouvernement—Train; Impôt sur le revenu—Évasion fiscale—Lutte; Réforme fiscale—Mines, industrie et Secteur; *Réforme fiscale 1987 (Livre blanc)* et documents connexes—Propositions—Répercussions; *Réforme fiscale 1987 (Livre blanc)* taxe de vente

Impôt sur le revenu, Loi, modification, voies et moyens, motion du 31 octobre 1986

- Comité, étude, 1:31-2; 5:12; 7:35
- Corporation exploitant une petite entreprise*, définition, élargissement, 6:9-19
- Corporations. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sociétés
- Crédits d'impôt à l'investissement, modifications, 5:8, 10, 12, 19-31, 38
- Déductions
 - Handicapés, 7:33-5
 - PME, 5:8
 - Pour inventaire de 3%, élimination, 5:6-12
 - Régions isolées, 7:29-33; 9:5-12
- Dividendes
 - Crédit d'impôt, modification, 5:10
 - Imposition, 9:21-2, 25
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Impôt et Sociétés—Impôt
- Enfants, crédit d'impôt, paiement anticipé, adoption dans un projet de loi précédent, 7:19
- Épargne-retraite, régimes enregistrés et revenu de retraite, Fonds enregistrés, modifications, 9:13-7, 35
- Frais d'exploration au Canada*, définition, 7:18-9
- Impôt en main remboursable au titre de dividendes, calcul, 5:8
- Impôts étrangers, crédit, calcul, 5:8
- Mines, industrie, actions accréditatives, nouvelles règles, application, 6:25-38; 7:4-17
- Mines hypothétiques*, définition, 7:15-7
- Nouvelle motion, dépôt, etc., 5:4-5
- Personnes mariées, exemption, modification, 7:34-5
- Pétrole et gaz, industrie, revenus tirés de biens restreints, description, 5:32-8
- Rémunération impayée, report, limite de 180 jours, 6:19-25
- Secteur manufacturier, crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation, 5:8, 11
- Sociétés
 - Capital-actions, actions accréditatives, maximum, 7:17-8
 - Dissolutions, 5:25-6
 - Imposition, taux, réduction, 5:8

Impôt sur le revenu, Loi, modification...—Suite

- Sociétés—Suite
 - Impôt sur les dividendes de 12,5%, abrogation, 5:5, 7-8, 15
 - Pertes comme commanditaire ou assimilé, 5:25-6
 - Sociétés de fonds mutuels, 5:8
 - Sociétés de placement, 5:8
 - Taxe de vente fédérale, crédit d'impôt, remboursement, 7:19-28
- Impôt sur le revenu, pensions du Canada, Régime, assurance-chômage, Loi de 1971, accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, Loi de 1977 et certaines lois connexes, Loi (modification), projet de loi C-139. Ministre des Finances**
 - Abris fiscaux, promoteurs, renseignements, divulgation, obligation, 176:14-5
 - Acomptes provisionnels en retard ou insuffisants, pénalités, 177:86-7
 - Actions, disposition
 - En faveur d'une société en contrepartie d'actions, considération comme des biens en immobilisation, 174:13-4
 - Lors du décès d'un enfant, transfert à l'un des parents après 1987, règle, abrogation, 176:33-4
 - Lors d'une faillite, reconnaissance, conditions, 174:7-8
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Non-résidents
 - Actions accréditatives, règles, modification, 174:27-9
 - Actions privilégiées, dividendes
 - Reçus par des sociétés non-résidentes, règles, 176:31
 - Versements, imposition, 175:43-4
 - Adoption, 177:100
 - Agriculteurs, revenus et pertes, calcul, règles
 - Animaux enregistrés, valeur, détermination, 173:9, 16-8, 24
 - Collectivités agricoles, consultations, 173:8, 10-2, 17-8
 - Inventaire
 - Mécanisme, introduction, extension à d'autres biens, 173:7-8, 14, 24
 - Rajustement obligatoire, méthode, etc., 173:8-10, 14, 16-27
 - Revenus, étalement, moyenne pour les périodes de cinq ans, abolition, 175:23-4
 - Revenus autres que les revenus agricoles, déduction pour pertes, augmentation, 173:9-10, 12-6, 18-9, 27-36
 - Stocks. *Voir plutôt sous le titre susmentionné*
 - Agriculteurs, revenus et pertes, calcul, règles—Inventaire
- Annexe adoptée, 177:99-100
- Anti-évitement, règle
 - Application, 176:17-26; 177:88-94
 - Cour canadienne de l'impôt, appels, délai, prolongation, 175:41
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Gains en capital—Réduction et Particuliers—Dividendes—Dépouillement et Sociétés associées
- Art. 1 réservé, 172:3; adopté, 177:67
- Art. 2 réservé, 172:3; adopté, 177:68
 - Am. (McCrossan, W.P.), 177:22, adopté avec voix dissidente, 67
 - Am. (Dorin, M.), 177:24, 67, adopté, 68
- Art. 3 adopté, 172:5